

A Monsieur/ Madame (député/sénateur)

Le (date/lieu)

Nom

Prénom

Fonction

Email

Monsieur/ Madame .....

Le Président de la République a fixé ses grandes orientations pour les années à venir. L'Éducation et la réduction de l'échec scolaire sont maintenant des priorités affichées par l'État et le SNUipp-FSU s'en félicite. Ces orientations doivent concerner également le réseau des établissements d'enseignement français à l'Étranger. D'ailleurs, à Rome, le vendredi 22 mai, le Président de la République a précisé que « *L'éducation sera une priorité de mon quinquennat et donc aussi l'éducation pour les Français à l'étranger* ».

Ces cinq dernières années, le désengagement de l'État vis-à-vis de l'enseignement français à l'étranger s'est traduit par un sous-financement de l'AEFE, un transfert de charges sur les établissements - et par voie de conséquence sur les familles - sans compensation :

- hausse des taux de participation de la rémunération des résidents
- transfert à l'AEFE des charges immobilières,
- prise en charge de la part patronale des pensions civiles des personnels détachés
- taxe de 6% prélevée par l'AEFE sur le budget de chaque établissement

L'envolée des frais de scolarité remet en cause la mission de service public d'éducation pour les enfants français scolarisés à l'étranger et de diffusion de la langue et de la culture française. Les préoccupations financières et immobilières ont pris le pas sur les questions éducatives et pédagogiques.

Par ailleurs, le réseau des établissements français à l'étranger scolarise toujours plus d'enfants sans qu'aucun nouveau poste de titulaire résident ne soit créé à l'AEFE : les personnels enseignants, obligés d'exercer de plus en plus en contrat local dans l'ensemble des établissements homologués se retrouvent dans des conditions toujours plus précaires (salaires souvent dérisoires, couverture maladie très coûteuse, retraite rachetée chèrement ou perdue).

Pour le SNUipp-FSU, il importe maintenant de donner à l'AEFE les moyens d'assumer sa mission de service public et ses responsabilités vis à vis de ses agents en adoptant des mesures concrètes à l'occasion du vote de la loi de finance au budget 2013 :

- augmentation significative de la dotation de l'Etat au budget de l'AEFE - couverture par l'Etat de la totalité des cotisations patronales pour pension civile
- levée du plafond d'emplois pour au moins régulariser les centaines de titulaires en disponibilité employés en contrat local dans les établissements de l'AEFE
- modification du décret 2002-22 mettant fin aux prélèvements effectués sur l'ISVL des personnels résidents pendant les congés de maladie

Si ces mesures budgétaires sont prises, une réflexion devra s'engager visant à améliorer la situation des personnels de l'opérateur public :

- créer une véritable prestation familiale et une indemnité spécifique de vie locale tenant compte du coût de la vie réel pour les personnels résidents
- donner à ces personnels des droits sociaux équivalents à ceux de leurs collègues titulaires exerçant en France
- améliorer le statut des personnels recrutés localement, leurs rémunérations et leur protection sociale

Pour être à la hauteur des ambitions affichées, le réseau d'enseignement français à l'étranger a besoin du changement. Il en a besoin maintenant.

Veillez recevoir, *Monsieur/Madame*, nos cordiales salutations.

Nom / Signature